



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Sensibilisation à l'égalité femme-hommes dans le cadre du SNU

Question écrite n° 17006

Texte de la question

Mme Annie Chapelier alerte M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la sensibilisation et l'éducation à l'altérité dans le cadre du SNU. La cohésion sociale et le développement de la culture de l'engagement tant recherchés à travers le SNU ne peuvent se traduire sans une sensibilisation à l'égalité femmes-hommes, grande cause du quinquennat par ailleurs. Une sensibilisation qui permet d'accompagner la réflexion des jeunes sur le respect mutuel, le rapport à l'autre et les règles de vie en commun, clé de voûte du vivre ensemble. Par ailleurs, comme il a été évoqué, à l'issue de ce mois de SNU, il est envisagé d'encourager les jeunes à poursuivre volontairement une période d'engagement de 3 mois tout au plus, un engagement lié notamment à la défense et à la sécurité. Aussi, Mme la députée tient à rappeler que jusqu'alors, la journée de défense et de citoyenneté (JDC) a souvent été la première opportunité de rencontre entre les jeunes et les armées. D'après le haut comité d'évaluation de la condition militaire, près d'un jeune sur huit effectue une demande d'information complémentaire sur les armées après cette journée, un premier pas vers l'engagement. Par ailleurs, près de 50 % des demandes de dossier d'engagement par les jeunes gens sont déterminées lors de la JDC. Cette journée est donc aussi un premier pas vers les jeunes filles. Pour rappel, l'armée française est, à ce jour, la plus féminisée d'Europe et la quatrième armée la plus féminisée au monde avec 15,5 % des effectifs militaires. La féminisation des effectifs permet d'assurer le maintien du recrutement tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif. Aussi, elle souhaiterait être tenue informée des actions spécifiques engagées à cet effet.

Texte de la réponse

Le Service national universel (SNU) est une opportunité pour chaque jeune de vivre un temps fort autour de l'engagement et de la citoyenneté. Sensibilisation et éducation à l'altérité dans le cadre du séjour de cohésion : Le SNU est pensé comme un outil de mixité sociale et territoriale. Le séjour de cohésion (phase 1 du SNU) est l'occasion de rencontres inédites entre des jeunes issus de différents territoires et de différents milieux, ayant des parcours et des profils aussi divers que variés : sportifs de haut niveau, jeunes décrocheurs, jeunes sous-main de justice, jeunes en situation de handicap, etc. Le séjour de cohésion est également l'occasion d'expériences collectives et de développement de liens de solidarité. En outre, les activités proposées aux jeunes lors du séjour de cohésion collective ont vocation à être articulées autour de sept thématiques dont l'une sur la citoyenneté et les institutions nationales et européennes. Au travers d'activités construites sur des principes de pédagogie active et d'éducation non formelle, le module dédié à la citoyenneté et aux institutions nationales et européennes est plus particulièrement l'occasion de sensibiliser et éduquer à l'altérité. L'organisation et le contenu des séquences sont adaptés aux ressources disponibles sur les différents territoires et ont vocation à être précisés à l'issue de la phase de préfiguration qui a été organisée du 16 au 28 juin 2019 dans 13 départements. 3000 jeunes volontaires âgés d'environ 16 ans ont participé à un séjour de cohésion. Le SNU : une opportunité pour tous les jeunes, garçons et filles, d'être sensibilisés à l'engagement, y compris l'engagement militaire : A l'issue d'une phase obligatoire d'un mois, chaque jeune sera encouragé à poursuivre volontairement une période d'engagement d'une durée d'au moins trois mois, liée par exemple à

l'accompagnement des personnes, à la préservation du patrimoine ou de l'environnement mais aussi à la défense et la sécurité (engagement volontaire dans les armées, la police, la gendarmerie, les pompiers, la sécurité civile). Afin d'inciter les jeunes à s'engager et de leur permettre de choisir au mieux le domaine et la mission dans lesquels ils souhaitent s'investir, les jeunes sont sensibilisés à la notion d'engagement lors du séjour de cohésion selon des modalités variées (action collective ou engagement individuel, apprentissage de l'autonomie et acquisition, en pratique et dans la continuité de l'Enseignement Moral et Civique (EMC), du sens de la responsabilité individuelle et collective, etc.) mais aussi aux différents dispositifs d'engagement existants notamment par de jeunes « pairs » participant à l'encadrement du SNU ou venus témoigner dans le cadre des modules thématiques. En outre, en ce qui concerne plus particulièrement l'engagement militaire, les jeunes sont sensibilisés aux missions et métiers de l'armée dans le cadre des divers modules proposés lors du séjour de cohésion et, plus particulièrement, lors du module relatif à l'accès aux droits, aux institutions et aux services publics ou encore pendant le module portant sur la défense et la sécurité nationale. Ces modules, auxquels participent l'ensemble des jeunes au nom du principe d'universalité, ont vocation à permettre de renforcer le lien entre les armées et la Nation et peuvent éventuellement permettre de susciter des vocations auprès des jeunes réalisant leur SNU.

Données clés

Auteur : [Mme Annie Chapelier](#)

Circonscription : Gard (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17006

Rubrique : Égalité des sexes et parité

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse \(M. le secrétaire d'État auprès du ministre\)](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse \(M. le secrétaire d'État auprès du ministre\)](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [19 février 2019](#), page 1505

Réponse publiée au JO le : [10 décembre 2019](#), page 10749